

09/09

CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2018

Présents :

Côme AGOSTINI, Richard BALME, Catherine BLANC, Lucile BOURÉ, Simon CORDONNIER, Grégoire ÉTRILLARD (départ à 9 h 54, procuration à Vincent MARTIGNY), Théo GUÉRET, Amine HAFIDI, François HEILBRONN, Samuel KHALIFA (départ à 10 h 26, procuration à Catherine BLANC), Lucie KRAEPIEL, Marc LAZAR, Jeanne LAZARUS, Emmanuel LAZEGA, Romaric LAZERGES (départ à 10 h 37), Vincent MARTIGNY (départ à 10 h 38), Florence MÉAUX (départ à 10 h 26, procuration à François HEILBRONN), Nicolas METZGER, Arthur MOINET, Vincent MORANDI, Marie RASSAT, Florence ROBINE, Marion STERN.

Absents ou excusés

Frédéric DARDEL, Olivier DUHAMEL (procuration à Marc LAZAR), Manuelle FRANCK (procuration à Nicolas METZGER), Gaëlle LARRIEU, Marie-Christine LEMARDELEY (procuration à Vincent MARTIGNY), Elvire POMEAU (procuration à Côme AGOSTINI), Karoline POSTELVINAY (procuration à Emmanuel LAZEGA), Arnaud ROBINET, François-Joseph RUGGIU (procuration à Richard BALME).

Assistaient à la séance :

Nelly ANTOINE	représentante du recteur
Pauline BENSOUSSAN	directrice du pilotage transversal
Myriam DUBOIS-MONKACHI	directrice de la scolarité
Bénédicte DURAND	directrice des études et de la scolarité
Michel GARDETTE	directeur de l'information scientifique
Ismahane GASMI	chargée de mission
Elsa GÉROULT	responsable de la politique de handicap
Arnaud JULLIAN	secrétaire général
Frédéric MION	directeur de l'IEP de Paris
Andreas ROESSNER	directeur de la vie étudiante
Pierre-Yves SUARD	directeur financier
Olivier TARRAGANO	directeur du pôle Santé

*

* *

I. Présentation du rapport d'activité 2017-2018 du pôle Santé	2
II. Bilan de la politique handicap 2017-2018	8
III. Avis sur la proposition de budget 2019 de l'Institut d'Études Politiques de Paris	12
IV. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 13 octobre 2018	18
V. Échange d'informations sur des questions diverses	18

**CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2018**

La séance est ouverte à 9 heures 10 par Nicolas METZGER.

Nicolas METZGER

Bonjour à toutes et tous, je suis très heureux de vous retrouver ce matin. L'ordre du jour comporte principalement trois points : 1. La présentation du rapport d'activité 2017-2018 du pôle Santé, dont nous avons le plaisir d'accueillir le directeur Olivier TARRAGANO ; 2. Le bilan 2017-2018 de la politique handicap ; 3. L'examen du projet de budget dont nous avons déjà largement débattu en Commission des finances la semaine dernière, ce qui n'interdit pas, si vous avez quelques questions complémentaires, de revenir sur le sujet ; 4. L'adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 16 octobre 2018 et 5. D'éventuelles questions diverses si le temps le permet.

I. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017-2018 DU PÔLE SANTÉ

a) Exposé

Olivier TARRAGANO

Merci de me donner la parole, M. le Président. Vous avez reçu le rapport d'activité 2017-2018 du pôle et vous avez pu constater qu'en l'état actuel des choses il se réduit au pôle parisien. Je vais m'en expliquer. Bien sûr, l'offre de soin proposée aux étudiants existe également sur les campus de région. Je voudrais donc un peu compléter le rapport d'activité du pôle parisien dans la mesure où, depuis la rentrée, et même le début 2018, l'offre proposée aux étudiants a été revue à la hausse, essentiellement sous la forme d'une augmentation de personnel, puisque nous avons un psychologue supplémentaire présent sur le campus. Et nous avons un psychiatre supplémentaire, qui intervient sur le campus parisien. Pour l'instant, chacun des praticiens, parmi ceux qui interviennent sur le pôle, établissent eux-mêmes leurs statistiques. Par ailleurs, par rapport à ce qui est présenté, nous avons une augmentation de l'offre de soin sous la forme des ateliers, qui sont improprement appelés des ateliers « anti-stress » mais qui sont une réponse au « mal-être » des étudiants, qui ne nécessitent pas de prise en charge plus médicalisée, soit par le psychologue soit par le psychiatre soit par les somaticiens qui interviennent sur le pôle. Cette offre existe depuis l'année dernière. Compte-tenu du succès et de l'utilité des ateliers, du moins sur Paris où nous les avons testés, nous avons doublé l'offre. Cela correspond à six praticiens qui interviennent chacun deux fois une heure et demie en ayant des groupes de 15 étudiants chaque heure et demie, ce qui fait que 180 étudiants ont accès à cette offre. L'intérêt des ateliers est qu'ils permettent de soulager les consultations qui sont dispensées. Il s'agit de consultations au sens large, tant du côté des psychologues que des psychiatres ou des somaticiens qui interviennent : il y a un certain nombre de consultations qui sont sollicitées qui n'est pas nécessairement une maladie mais qui témoigne d'un mal-être ou d'une souffrance – puisqu'on peut souffrir sans être malade. La raison pour laquelle nous avons mis en place ces ateliers est que cette souffrance est souvent corrélée aux débuts d'année, aux fins de semestre, aux périodes d'examen, aux reprises de semestre, ainsi qu'au retour des troisièmes années, où les étudiants ont un « blues ».

Il n'y a pas de rapport sur les pôles Santé qui ont été mis en place sur les campus de région, alors même que, depuis environ un an et demi, deux ans, nous avons souhaité avec beaucoup d'énergie offrir sur les campus de région le même service que nous avons à Paris : sur tous les campus de région, il y a un modèle où nous mettons en place un temps de médecine générale, un temps « psy » – psychiatre ou

psychologue – et un temps infirmier. Compte tenu du nombre d'étudiants, l'offre a été doublée sur le campus de Reims : nous avons deux médecins généralistes, deux interventions « psy » et un psychiatre (c'est moi qui me déplace pour le moment sur le campus) une ou deux fois par semaine. En ce qui concerne les ateliers, nous allons essayer, et nous y travaillons à l'heure actuelle, de proposer le même type de soins sur les campus de région, avec peut-être trois ou quatre ateliers. Par ailleurs, un autre point qui n'est pas présenté ou décrit dans le rapport d'activité du pôle sur Paris est que nous essayons d'entretenir des liens avec les structures extérieures et notamment avec les structures qui proposent du soin gratuit. Nous avons par exemple rencontré la semaine dernière le directeur médical et administratif du BAPU de façon à essayer de contractualiser avec eux des liens privilégiés qui permettraient de leur adresser des étudiants, puisque les praticiens n'ont pas vocation à faire un suivi régulier des étudiants qui sont suivis sur les campus, et notamment sur le campus de Paris. Je parle essentiellement des suivis « psy » ou psychiatriques, puisque si nous nous mettions à faire des consultations avec un suivi régulier. À titre de comparaison, lorsque l'on adresse un étudiant au BAPU, le délai d'attente actuellement nécessaire pour obtenir une première consultation sur le BAPU du jardin du Luxembourg est de début mars et pour le BAPU le plus proche de chez nous, rue Pascal dans le 5^{ème} arrondissement, de début avril. Cela n'est pas satisfaisant, et c'est la raison pour laquelle nous avons développé depuis plusieurs années un réseau de praticiens extérieurs à Sciences Po, qui travaillent dans le libéral, mais qui acceptent de recevoir les étudiants avec des tarifs négociés. Cela nous a permis par ailleurs d'avoir une offre de consultations dans des langues qui soient diverses et variées, sachant que la proportion d'étudiants étrangers reçus sur tous les campus, de région ou de Paris est globalement d'un étudiant sur deux. Ce que nous essayons de faire, en tissant des liens avec l'extérieur, c'est d'avoir la même offre de soins sur des structures publiques, où il n'est pas nécessaire pour les étudiants de payer leur consultation. Grâce au tarif négocié, nous avons des praticiens qui reçoivent pour 10, 20 ou 30 €, ce qui est tout à fait raisonnable pour un certain nombre d'étudiants, mais qui reste trop cher pour une autre catégorie d'étudiants. Nous avons trois types possibles de structures : les CMP (centres médico-psychologiques), les CMPP (centres médico-psychologiques privés) et les BAPU. Nous avons rencontré des responsables des différentes structures et nous essayons de mettre en place un axe qui nous permette de réduire le temps de consultation sur l'extérieur. Il faut savoir par ailleurs que, quand un étudiant vient pour six mois en échange, s'il faut quatre mois pour qu'il ait une consultation, nous considérons qu'il ne sera pas pris en charge de façon satisfaisante. Chacun des praticiens qui intervient sur les différents campus essaye dans ce cas de réserver un certain nombre de créneaux de telle façon que ces étudiants en échange aient la possibilité d'être reçus, et éventuellement traités, lorsque cela est nécessaire.

Pour prolonger mon propos, nous avons également pris contact avec un certain nombre de services hospitaliers. Il y a notamment le service de Marie Rose MORO, qui se situe à l'hôpital Cochin, où elle a une consultation qui nous intéresse beaucoup, une consultation transculturelle. Il y a eu le cas notamment de quelques étudiants qui présentaient des caractéristiques de prise en charge particulière, pour lesquels nous avons sollicité une consultation transculturelle. Cela nous a permis d'être reçus dans la langue du pays d'origine de l'étudiant, avec un staff de praticiens qui connaissent la culture de ce pays.

Il y a d'autres axes sur lesquels nous sommes sollicités et restons particulièrement vigilants. Nous menons un travail privilégié avec deux pôles. Il y a tout d'abord le pôle Handicap, puisqu'il y a un certain nombre de patients qui sont porteurs de handicaps et qui nécessitent également une prise en charge soit somatique (somaticiens ou médecins généralistes) soit un étayage « psy ». Nous avons des réunions régulières avec les membres du pôle Handicap. Le second pôle avec lequel nous travaillons régulièrement est la cellule Harcèlement sexuel, avec Régine SERRA. Nous avons également décidé de mettre en place une interface dynamique pour ceux qui saisissent la cellule et qui nécessiteraient un étayage « psy » ou somatique. La cellule Harcèlement peut les adresser au pôle Santé.

Le dernier point sur lequel nous allons beaucoup insister cette année est la relecture et la révision des différents statuts, sachant que nous avons un cahier des charges, ou plus exactement des vœux, portant sur les statuts, notamment la possibilité que les différents praticiens qui interviennent dans les différents pôles puissent non seulement prescrire mais aussi être éventuellement médecins référents pour nos

étudiants. Cela présente un avantage dans la mesure où, notamment depuis la rentrée, un certain nombre d'étudiants ne sont pas nécessairement affiliés à la Sécurité sociale. L'intérêt des pôles, sous leur forme actuelle, est que n'importe quel étudiant, qu'il soit affilié ou non, peut être reçu gratuitement au pôle où il peut recevoir des soins et être adressé à l'extérieur si nécessaire. Cela n'est conditionné à rien d'autre que sa présence et sa demande de rendez-vous. Nous essayons de faire évoluer le modèle de sorte que les médecins et les praticiens qui exercent à l'intérieur du pôle puissent avoir fonction de médecin référent, ce qui permettrait de les adresser à l'extérieur, notamment pour les examens complémentaires. Ceux qui sont affiliés à la Sécurité sociale y trouveront la possibilité d'être remboursés, parce qu'ils sont adressés par un médecin référent.

Nicolas METZGER

Je vous remercie pour cette présentation M. TARRAGANO. Elle répond notamment à une demande répétée de nos élus étudiants. J'ouvre à présent le débat.

b) Questions et observations

Côme AGOSTINI

J'aurai deux interrogations.

La première concerne la procédure mise en place pour la troisième année. Quand il s'agit de la procédure de soin pour un étudiant qui est en campus, je suppose qu'il est invité à prendre rendez-vous avec un médecin, un psychologue ou un psychiatre, mais ce n'est pas forcément le cas en troisième année. Ce n'est simplement pas possible si l'étudiant vous décrit ou vous interpelle sur un malaise d'ordre psychologique, psychiatrique ou tout simplement physique. Quelle est la procédure que vous mettez en place ? Est-ce que vous lui demandez des preuves, une consultation ou est-ce que, sur sa seule parole, vous opérez tout de suite un rapatriement ou vous l'autorisez du moins à arrêter sa scolarité.

Ma deuxième interrogation concerne les retours que vous avez des étudiants concernés, qui ont été amenés à avoir recours au pôle Santé, puisqu'il me semble que pour pouvoir dresser une analyse et une étude complète de l'efficacité, voire de l'efficience de ce pôle, il faut avoir le retour des principaux concernés. Nous voulions savoir s'il y avait des enquêtes, peut-être des questionnaires de satisfaction, et, si ce n'est pas le cas, s'il serait possible de les mettre en place. De notre côté, nous avons souvent des retours qui peuvent être négatifs, mais il est très souvent difficile de donner suite, puisque ce sont des cas particuliers, les étudiants ne veulent pas forcément qu'on les présente au grand jour ou qu'on parle d'eux. Nous n'avons évidemment que le retour de l'étudiant, qui peut avoir parfois une vision biaisée de la situation. Je voulais savoir quels retours vous aviez, et comment nous pouvions juger au mieux de tout cela.

Samuel KHALIFA

Merci pour votre présentation et les détails que vous nous avez livrés. J'avais trois éléments sur lesquels j'aimerais avoir votre réponse.

Déjà, concernant les ateliers anti-stress, comment cela fonctionne-t-il ? Est-ce quelque chose qui vient en amont, avant des consultations éventuelles ? Est-ce en parallèle ? Cela se fait-il avec plusieurs praticiens.

La deuxième chose porte sur les relations qui existent entre les enseignants et les personnes du pôle Santé. Y a-t-il une information qui vient des enseignants ? Transmettez-vous des informations sur tel ou tel étudiant ?

Sur les mesures préventives, vous avez parlé d'un « blues » par rapport à la troisième année. Y a-t-il des mesures préventives envers les gens qui s'apprêtent à avoir une expérience à l'international, simplement pour les alerter, poser des jalons.

Simon CORDONNIER

La première question est de savoir ce que représentent les étudiants internationaux à Paris qui consultent par rapport au nombre d'étudiants, notamment la part par école. Je suis par exemple frappé par le chiffre d'étudiants internationaux de l'EAP qui consultent. Pourriez-vous nous indiquer, même si ce n'est pas forcément aujourd'hui, quelle est simplement la part des étudiants de cette école qui consultent ?

Une autre question qui peut rejoindre celle-ci. Quand on regarde les types de pathologies pour lesquelles les étudiants vous sollicitent, on se rend compte qu'ils sont extrêmement divers. Est-ce que le pôle Santé a vocation à répondre à ces demandes ? Il me semble qu'il se substitue ici à d'autres dispositifs qui font défaut et avec lesquels on pourrait peut-être mieux les orienter. La médecine de ville pourrait-elle être plus accessible pour eux et, si oui, quels seraient les prérequis pour ce faire et pour vous décharger un peu, puisque l'on se rend compte du fait qu'il y a bon nombre de consultations que l'on peut qualifier « normales » ou de « classiques », qui ne sont peut-être pas la vocation première du pôle Santé.

Ma dernière question est de savoir si vous avez une action auprès des responsables pédagogiques et également, selon les endroits, des assistants pédagogiques, qui sont souvent les premiers contacts de ces étudiants, d'ailleurs quel que soit leur type de pathologie, avec éventuellement des difficultés psychologiques pour certains des responsables et assistants pédagogiques qui y font face, et, ce que j'ai pu vivre en tant que responsable pédagogique, parfois une incertitude quant à la façon de recevoir ces demandes : les étudiants ne viennent souvent pas nécessairement pour cela, mais cela se retrouve dans la conversation, que l'on le souhaite ou non. Quel type de relance doit-on faire ? Je trouve que cela manquait un peu d'information, du moins il y a un an – cela a peut-être évolué depuis. Quelle formation pourrait être envisagée à l'égard des personnels de la direction scientifique ?

Marion STERN

Je voulais d'abord vous remercier pour ce dossier, qui est très complet, très éclairant sur l'activité du pôle Santé. Je regrette juste, plutôt que le nombre d'étudiants étrangers dans les écoles, qu'il n'y ait pas des statistiques, qui seraient un peu plus intéressantes à étudier pour voir s'il y a des problèmes spécifiques que l'on pourrait régler.

J'ai également une question sur les ateliers anti-stress. C'est très bien qu'ils soient crédités, mais cela semble être une mesure plus symbolique qu'incitative, puisqu'ils sont seulement crédités à un crédit, soit un crédit de moins que les options de sport par exemple. Il serait très intéressant d'augmenter le nombre de crédits pour inciter les étudiants.

Lucie KRAEPIEL

Je profite de ce rapport qui est très complet, et je vous en remercie, pour vous poser une question. Les statistiques sur les problèmes psychologiques et psychiatriques me semblent assez importants. Je ne vais pas dire que cela me surprend, mais je voulais savoir si vous aviez une analyse sur ce sujet.

Deuxièmement, je voudrais savoir s'il serait envisageable d'augmenter l'offre d'accompagnement psychiatrique et psychologique dans les périodes critiques : octobre-novembre et ensuite entre mars et mai. Enfin, et ce n'est pas forcément adressé au pôle Santé, je voulais savoir s'il y avait une réflexion globale menée à Sciences Po sur ces problèmes pendant ces périodes.

Marc LAZAR

Merci pour votre rapport et votre intervention. Juste une précision : j'ai bien compris qu'il y avait « un peu de retard » par rapport aux campus en région. Avez-vous le sentiment, l'impression, qu'il y a un différentiel important entre ce qui se passe dans les campus en région et à Paris ? Cela tournerait peut-être autour de l'hypothèse de petites communautés plus « rassurantes » pour les étudiants et moins stressantes. Je parle plutôt des problèmes psychologiques des étudiants.

Olivier TARRAGANO

Sur la troisième année, en l'état actuel des choses, nous travaillons de façon dynamique et privilégiée avec ceux qui en sont en charge. Nous avons un axe privilégié avec ces équipes lorsqu'un étudiant en troisième année se trouve dans une situation de difficulté, qu'elle soit d'ordre somatique, psychologique ou psychiatrique ou qu'il s'agisse d'un mal-être. Je fais la distinction dans la mesure où l'on peut être souffrant et avoir des difficultés à l'étranger sans nécessairement être malade. C'est ce qui rend d'ailleurs l'appréciation de la situation difficile puisque la question est évidemment de savoir s'il s'agit d'un étudiant qui nécessiterait hypothétiquement d'être rapatrié pour une raison médicale au sens large ou d'un étudiant qui nécessiterait que le projet de la troisième année soit revu. C'est une question qui concerne le pédagogique et l'académique, mais on nous demande parfois de réfléchir aux liens qu'il y aurait entre la nécessité de changement et la « souffrance » de l'étudiant. Jusqu'ici, l'axe privilégié était que l'on proposait à un étudiant de contacter le pôle Santé et, lorsqu'il contacte le pôle Santé, de

contacter un des praticiens. Cela demande une organisation particulière, puisqu'il y a bien souvent pour les étudiants qui sont à l'étranger des problèmes de décalage horaire et une gymnastique des calendriers qui n'est pas simple. Néanmoins, il y a évidemment une réflexion qui est menée collectivement à l'intérieur de la structure, avec notamment un projet de télémédecine et un service proposé aux étudiants. Nous avons rencontré des professionnels de la télémédecine, qui nous ont présenté un projet qui nous a semblé tout à fait intéressant, avec un coût, puisque cela a un coût, et nous réfléchissons à l'heure actuelle non seulement à la meilleure façon de le proposer. C'est donc une chose que nous aimerions mettre en place et à laquelle nous réfléchissons activement.

Je rebondirai sur le mot « preuve », puisque vous disiez : « Est-ce qu'on a des preuves ? ». Si les étudiants ont rencontré des praticiens, s'il y a eu des examens complémentaires, et qu'ils peuvent nous transmettre cela, c'est assez simple à l'heure actuelle de le faire. Il va aussi sans dire que seul l'étudiant peut nous autoriser à être en contact avec l'administration. Je répondrai ici à la question de M. KHALIFA : bien entendu, pour tout étudiant qui nous sollicite et qui nous demande d'intervenir avec la Scolarité – il nous demande de nous autoriser à parler avec l'interlocuteur avec lequel il souhaite que nous parlions –, nous lui demandons, ce qui est une exigence somme toute assez légère, une trace écrite : qu'il nous envoie un mail et qu'il mette en copie la personne avec laquelle il souhaite que nous parlions. Inversement, lorsque l'administration ou les services pédagogiques émettent le souhait que nous rencontrions un étudiant, nous appliquons la même procédure de façon à ce que nous puissions échanger sans divulguer la totalité du dossier médical. Nous avons mis une mesure, qui est statutairement classée et qui est opposable, de secret médical partagé : lorsque l'étudiant nous y autorise, nous pouvons échanger les uns avec les autres. Nous sommes très vigilants sur cette question, de façon à préserver l'intégrité et le secret qui touchent aux questions médicales.

S'agissant des ateliers, nous avons fait une communication par rapport à cela, avec un affichage. Les étudiants peuvent s'y inscrire spontanément. Nous pouvons également, à partir du pôle Santé, leur proposer également de s'y inscrire. Le personnel de Sciences Po peut aussi le suggérer : c'est une inscription libre. On l'a crédité d'un crédit d'abord pour le faire rentrer dans une offre de soin standardisée : les étudiants peuvent s'inscrire au moment de leur inscription aux activités qui leur sont proposées. Nous leur demandons donc un petit engagement, puisque ce sont des groupes fermés : il y a 15 places, lorsqu'ils y vont (et c'est d'ailleurs ce qui se passe à l'heure actuelle), les étudiants restent tout le semestre, vu que ce sont des ateliers qui sont proposés au semestre. Il y a un intervenant extérieur qui propose les ateliers, il est rémunéré par Sciences Po, chacun ayant une spécificité – sophrologue, méditation, auto-massage, Feldenkrais : nous avons différentes techniques qui sont proposées. Ce sont des groupes qui sont dynamiques, qui fonctionnent plutôt bien, et qui présentent un avantage : on trouve une population d'étudiants qui ne serait pas naturellement amenée à se rencontrer. On peut trouver des doctorants avec des étudiants en master ou du Collège universitaire. Sur les mesures préventives pour la troisième année, cette troisième année est évidemment travaillée. Elle est travaillée par les responsables zone, par la pédagogie, au cours de la seconde année. Nous n'intervenons pas nous-mêmes directement par rapport à cela, encore qu'il y ait certaines zones qui sont, par expérience, plus éprouvantes du point de vue psychologique par rapport aux étudiants, et nous communiquons avec nos collègues qui présentent eux-mêmes les différentes destinations possibles.

M. CORDONNIER, vous évoquiez l'EAP, on peut penser que là où il y a concours, compétition, sollicitation, qu'il y a statistiquement, et c'est un lieu commun, plus de stress, plus de tension, plus de rivalités, plus d'enjeux et que cela pourrait rendre compte assez naturellement de difficultés diverses. Mais là, nous ne sommes plus dans la pathologie, nous sommes dans le mal-être, dans la souffrance, dans l'exigence. On pourrait d'ailleurs se poser la question de savoir si toutes ces difficultés doivent renvoyer vers le pôle Santé. Sur la question du lien avec la médecine de ville, je vous réponds oui : nous nous rendons compte que les étudiants, en tout cas globalement – c'est vrai en province et c'est vrai pour Paris –, s'occupent d'eux-mêmes, d'autant plus que l'offre de soin est à proximité. C'est très vrai pour les campus de région, et c'est également vrai à Paris, où nous avons le SIUMPPS (Service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé), qui ne se trouve qu'à 300 mètres de la rue des Saints-Pères. En tout cas, ce que nos étudiants demandent, c'est de la proximité immédiate, et c'est très vrai sur les campus de région.

Il y avait une question sur la différence éventuelle entre les campus de région et les campus de Paris. Nous avons un peu regardé le type de demande et on retrouve globalement la même chose : mêmes répartitions, mêmes problématique, même répartition de maladies au sens somatique, même proportion

au niveau psychiatrique (au sens de maladie psychiatrique, et non pas souffrance psychique). Il y a quelque chose de très homogène de ce point de vue. Néanmoins, il y a une spécificité liée à la population, que l'on pourrait appeler « culturelle », et qui joue un rôle, c'est ce qui nous intéresse, dans les liens que nous essayons de développer avec la médecine transculturelle : il y a des spécificités d'apports et d'abords, de compréhension de situations, qui sont extrêmement riches, mais pour lesquelles il faudrait que nous soyons mieux informés de manière à répondre de façon plus satisfaisante.

Ensuite, sur la question de la satisfaction des étudiants, notre première exigence est de pouvoir répondre si possible dans les 15 jours ; sur une consultation de médecine générale, vous avez une réponse dans la semaine ; pour les urgences, rares sont les cas où nous n'arrivons pas à trouver une place : nous pouvons répondre sous 48 ou 72 heures à une urgence qu'elle soit « psy » ou qu'elle soit somatique. Rapporté à ce qui existe à l'extérieur de Sciences Po, je crois que nous sommes bien placés. Nous avons noué des liens avec l'association des pys et des médecins des grandes écoles. Nous nous réunissons environ une fois par trimestre. Je ne sais pas si vous avez des contacts avec ces autres structures, mais ces structures nous sollicitent énormément sur la façon que nous avons mise en place à Sciences Po pour travailler sur le handicap ou le harcèlement, parce que cela n'existe pratiquement pas dans ces autres structures, dont certaines qui ont une visibilité sociale et pédagogique extrêmement forte. Nous pourrions nous en satisfaire, mais restons critiques par rapport à cela, et l'idée d'une auto-évaluation reste évidemment extrêmement importante.

Jeanne LAZARUS

Je voulais justement réagir sur ce que vous avez dit au sujet des liens avec les écoles et, plus largement, avec les enseignants. Ce que vous présentez est passionnant, mais, en aparté, les enseignants ont le sentiment d'être mis totalement à l'écart de tout cela, notamment des réflexions sur tout ce qui peut générer du stress. Je pense qu'il est quand même important de réfléchir à cette population, à cette question des périodes où les étudiants sont plus ou moins en situation de difficulté, d'essayer de mieux intégrer tout cela avec les enseignants, ne serait-ce qu'en nous faisant connaître l'existence du pôle Santé et les réponses potentielles de Sciences Po vers nos étudiants. Nous sommes vraiment dans l'ignorance de ce que vous faites.

Théo GUÉRET

Merci pour vos réponses. Je me permets simplement de vous faire remarquer que vous n'avez pas répondu à deux de nos interrogations : la première sur la possibilité d'augmenter les crédits alloués aux ateliers anti-stress, de les passer par exemple à deux crédits comme pour un groupe de sport, ce qui nous semble une option intéressante, et la deuxième, pour laquelle nous rejoignons Mme LAZARUS, sur les périodes de montée de stress et de consultations des étudiantes et des étudiants, avec une réflexion plus globale sur comment lutter contre ces montées dans ces périodes précises qui sont toujours les mêmes. C'est quelque chose de régulier que l'on retrouve très souvent.

Olivier TARRAGANO

Veuillez m'excuser, j'avais en arrière-plan l'idée que je n'avais pas répondu à toutes les questions.

Sur l'augmentation d'un crédit, je dois dire, de ma part et au titre de la fonction qui est la mienne, que je ne suis ni pour ni contre, je n'ai pas vraiment d'avis sur la question. Je ne sais pas s'il faut ou s'il ne faut pas le faire. Ma priorité, c'est le soin. Je ne sais donc pas quoi vous répondre sur un ou deux crédits, je n'ai pas d'idée sur ce sujet.

Quant à savoir s'il faut augmenter l'offre de soin en fonction des périodes, je pense que nous avons une offre qui me semble tout de même conséquente, parce qu'il y a une réponse qui est rapide. C'est la rapidité de la réponse qui me semble témoigner du fait qu'elle est à un niveau satisfaisant. Devons-nous faire venir une batterie d'intervenants supplémentaires en périodes d'examen, pour les retours de troisièmes années, donc pour une certaine population, au gré des différents temps de sensibilité ? C'est un phénomène que nous connaissons. On peut augmenter, et on le fait déjà, les horaires de certains praticiens. Je vous ferai remarquer que l'on peut se retrouver avec une période de gastroentérites non prévues en juin, la période où il y a le moins d'étudiants : il y a des choses qui sont difficiles à anticiper. Par ailleurs, plus on augmente l'offre de soins, plus on a l'impression qu'elle est consommée. Il ne faut pas que nous arrivions à un seuil critique où toute demande serait directement adressée au pôle Santé. Le risque est qu'à la moindre « plainte », qui n'est pas nécessairement une souffrance, à la

moindre insatisfaction, qui n'est pas nécessairement une conflictualité intrapsychique, à la moindre colère, qui n'est pas nécessairement un symptôme, le pôle Santé soit sollicité. Cela serait dommageable, et pour les équipes, et pour les étudiants.

S'agissant des professeurs, nous avons essayé de travailler avec les écoles, de présenter le pôle Santé. Nous avons sûrement des progrès à faire. Je suis très sensible à ce que vous dites par rapport au corps professoral qui a l'impression de ne pas être dans une dynamique de réflexion féconde sur la question par exemple du stress, sur ce qu'il faut faire avec un étudiant qui ne va pas bien. Je pense à des situations cliniques où un étudiant dans un amphithéâtre ne va pas bien, que ce soit pour une raison somatique ou pour une raison psychique. Nous sommes prêts à prolonger cette réflexion, à étayer et motiver ce que nous pouvons faire, sachant par ailleurs que nous travaillons beaucoup avec les équipes pédagogiques au travers de liens qui me semblent de qualité, utiles et dynamiques, tout en respectant toujours, et avec une exigence qui n'est pas négociable, le fait que, si l'étudiant ne souhaite pas que nous parlions avec ses professeurs ou les équipes pédagogiques, nous ne le ferons pas, quelle que soit la difficulté de l'étudiant.

Cependant, réfléchir ensemble à la façon de pouvoir intervenir, de prendre en charge, de flécher, d'orienter et d'adresser un étudiant au pôle Santé, c'est quelque chose que nous pouvons aborder ensemble.

Nicolas METZGER

Il y a effectivement un enjeu majeur de communication interne. Je pense que plus d'une personne autour de cette table aura découvert l'existence du pôle Santé. Nous vous remercions en tout cas pour cette présentation très complète et pour vos réponses aux questions posées. Nous allons maintenant aborder le deuxième point de l'ordre du jour.

II. BILAN DE LA POLITIQUE HANDICAP 2017-2018

Nicolas METZGER

Je vous rappelle que ce bilan annuel de la politique handicap est explicitement prévu par nos statuts, afin d'en assurer un suivi régulier. Je cède la parole à Mme GÉROULT en lui demandant de mettre principalement en évidence les nouveautés et faits saillants par rapport aux années passées.

a) Exposé

Elsa GÉROULT

Bonjour à tous. Sciences Po, comme tous les établissements d'enseignement supérieur a vu augmenter considérablement sa population étudiante en situation de handicap. L'augmentation de cette année est ainsi dans le prolongement des années précédentes. Nous avons mis en place pour la première fois cette année la formation obligatoire de 140 vacataires qui fournissent et proposent un accompagnement à la prise de notes, à la lecture, à la répétition pour l'ensemble de nos étudiants en situation de handicap. Ils sont formés pendant quatre heures et rémunérés pour cette formation de façon à avoir des éléments sur toutes les formes possibles de handicap. Il y a aussi un accompagnement proposé en interne de façon à transmettre les bonnes pratiques.

Nous avons également mis en place cette année un service de prêt de matériel, avec des ordinateurs portables équipés de logiciels de compensation du handicap qui sont assez chers, ou des stylos qui permettent d'amplifier le son. Les étudiants peuvent les emprunter pour leurs usages personnels ou leurs usages universitaires. Nous avons aussi équipé les sites de Paris et de Reims de trois robots de téléprésence, deux à Paris, un à Reims. Ils permettent à l'étudiant, avec l'accord de son médecin hospitalier ou traitant, de pouvoir manipuler le robot avec son ordinateur portable ou son téléphone, pour qu'il se déplace, suive ses cours, prépare un exposé, aille à la bibliothèque ou ait des échanges à la cafétéria avec ses collègues, alors qu'il est isolé soit dans sa chambre d'hôpital, soit à son domicile.

Nous avons également formé pour la première fois cette année 480 étudiants à différentes occasions, sur l'accompagnement à la fois des responsables d'associations universitaires en lien avec la DVE mais nous sommes aussi intervenus dans différentes manifestations. Nous travaillons ici beaucoup sur l'innovation pédagogique, pour fournir aux enseignants un matériel de qualité qui permette de mieux accueillir un étudiant en situation de handicap invisible, c'est-à-dire cognitif. Nous allons travailler sur la formulation d'un guide, mais aussi sur des vidéos ou des fiches techniques qui sont communiquées aux enseignants lorsque l'étudiant nous autorise à informer l'enseignant de sa situation de handicap : il est nécessaire dans ce cadre d'avoir un aménagement du contenu pédagogique et de l'enseignement.

Concernant l'innovation technique, nous avons refait, en collaboration avec différentes directions de Sciences Po, les salles de cours du 27 rue Saint-Guillaume en considérant le handicap comme un prérequis de démarrage. Cela ne se voit pas, mais à l'intérieur de ces salles, il y a de la technologie pour la compensation du handicap auditif, avec des systèmes au sol, au plafond ou sur les murs qui permettent de compenser la déficience auditive. Les couleurs ont été aussi choisies en lien avec le handicap psychique. L'ensemble de ces compensations est totalement invisible, mais elles ont été complètement intégrées au projet. Il en va de même pour les projets qui sont en cours pour 2019.

Je termine enfin sur l'accompagnement des enseignants et des salariés, ce qui fait partie aussi de mes missions. Depuis cette année 2018, il est considéré que Sciences Po, en tant qu'établissement, atteint le quota d'embauches de personnes en situation de handicap : nous avons atteint les 6 % et nous sommes désormais exonérés de contribution. J'accompagne environ 41 salariés et une dizaine d'enseignants à l'aménagement de leur situation de poste pour les pathologies évolutives ou les pathologies chroniques, de l'accueil jusqu'à la compensation ou la formulation de leur dossier.

Nicolas METZGER

Je vous remercie, Mme GÉROULT, pour cette présentation synthétique. Le dossier que vous nous avez fourni à l'appui de votre propos est lui-même très complet, nous pouvons nous y référer pour obtenir des éléments complémentaires. J'ouvre à présent la phase de débat.

b) Questions et observations

Nicolas METZGER

Une fois n'est pas coutume, je pose la première question. Nous sommes passés de 21 à 41 salariés en situation de handicap en l'espace de quatre ans : dans quelles proportions votre équipe s'est-elle étoffée pour assurer l'accompagnement de ces salariés, dont le nombre a doublé ?

Elsa GÉROULT

Elle n'a pas grossi.

Catherine BLANC

Ce n'est pas une question, simplement un commentaire. Dans le cadre de la mise en place de la politique d'accessibilité et de handicap, au titre de mes fonctions de responsable pédagogique au master OMRH, les étudiants de ce master ont pu bénéficier de certains dispositifs, dont le DARE, qui est un accompagnement renforcé à destination des étudiants décrocheurs ou en grande difficulté. Je tiens à souligner le travail important et la coordination importante qui ont été opérés avec la DES et avec le pôle Handicap, avec une grande réussite pour des étudiants décrocheurs, qui étaient en très grande difficulté et même en situation de ne pas être diplômables du fait de leurs difficultés. Je tiens vraiment à souligner le travail coordonné, mené en lien étroit avec l'ensemble des équipes.

Frédéric MION

Je voudrais emboîter le pas à Mme BLANC en signalant l'excellence du travail effectué par le pôle que pilote Elsa GÉROULT. Mais si la charge de travail s'accroît pour le pôle, il faut rappeler que le nombre de celles et ceux qui contribuent à la mise en œuvre de cette politique handicap à Sciences Po s'accroît – Elsa GÉROULT a fourni quelques chiffres, le reste figure dans le rapport – notamment les auxiliaires

etc, et que la charge de cette politique pour l'institution est donc largement partagée bien au-delà du seul pôle handicap.

Nicolas METZGER

Je vous remercie pour ces précisions, M. le Directeur. Je rappelle également, comme l'indique le rapport, que tous les étudiants présidant une association étudiante sont formés à la gestion des personnes en situation de handicap.

Lucie KRAEPIEL

Je vais me joindre au concert de louanges sur ce rapport et sur l'activité. J'ai simplement une petite remarque, ou proposition : cela serait de continuer sur le travail de formation du personnel, que ce soit le personnel étudiant ou le personnel administratif, puisque cela n'est pas une évidence que de recevoir des étudiants en situation de handicap. Et il y a aussi la nécessité que tous les gens qui ont des liens avec les étudiants soient formés quand ils sont amenés à recevoir des étudiants en situation de handicap ou de mal-être.

Marion STERN

Je voudrais simplement compléter ce qui vient d'être dit. Il est indiqué dans le dossier que seulement huit surveillantes et surveillants sont formés pour l'accompagnement lors des examens. Je me demande si on ne pourrait pas augmenter ce nombre tout particulièrement, parce que cela semble très important pour les étudiantes et les étudiants qu'ils puissent passer leurs examens dans des conditions adéquates.

Nicolas METZGER

Avez-vous eu connaissance d'étudiants en situation de handicap qui auraient été empêchés de passer un examen faute d'accompagnement ?

Marion STERN

Pas empêchés. Mais, par exemple, pour les étudiants qui ont des tiers temps ou des accompagnements spécifiques, certains ont parfois des difficultés. Les surveillants et les surveillantes ne sont pas toujours au courant des accompagnements spécifiques qui peuvent être mis en place et posent du coup des questions qui mettent un peu mal à l'aise certains étudiants.

Côme AGOSTINI

Je voudrais rajouter aussi que nous avons été témoins lors de certains cours de professeurs qui n'étaient pas au courant du fait, par exemple, que certains étudiants avaient des tiers temps. Je ne sais pas si c'est normal eu égard au secret médical ou s'il y a parfois des corrections à opérer à la marge, mais je sais en tout cas que cela existe et je préfère vous en faire le témoignage.

Nicolas METZGER

Nous avons eu ce débat en réunion de Bureau, Mme LAZARUS pourra en témoigner : la communication du pôle Handicap à l'endroit des enseignants était quelque peu cryptique l'année dernière. Mme GÉROULT nous a rassuré : la situation s'est nettement améliorée depuis la rentrée 2018.

Bénédicte DURAND

Sur ce sujet qui lie le pôle Santé et le pôle Handicap, il s'agit au fond de la question de la prise en charge de la souffrance étudiante par, finalement, l'ensemble de la communauté. Cette discussion nous donne à voir que nous sommes tous des acteurs de la prise en charge de cette souffrance, en particulier étudiante, et ce quelle que soit notre place : en tant qu'étudiant comme camarade, en tant qu'enseignant, en tant que responsable pédagogique et évidemment en tant que responsable administratif, en tant que chef d'un pôle dont les métiers sont cette prise en charge – le pôle Handicap et le pôle Santé – ou en tant qu'acteur coopérant avec ces groupes.

Je vois deux éléments centraux. Il y a d'abord la question de la qualité de la communication. De la même manière, nous sommes tous des acteurs de la communication. J'entends très bien que les pôles Santé et Handicap doivent communiquer à l'égard des enseignants, des responsables pédagogiques.

Réciproquement les enseignants doivent aussi être des acteurs de cette communication et être finalement dans une attention suffisante à leur groupe pour identifier eux-mêmes des problèmes qu'ils pourraient rencontrer : il ne faut pas qu'ils hésitent à le faire pour que nous puissions trouver ensemble des solutions. Ensuite, bien entendu, la communication autour de ces sujets est entourée d'une extrême délicatesse, notamment liée au respect de la vie privée, au choix que les étudiants font parfois de ne pas vouloir communiquer sur leurs propres difficultés, sur leur handicap. Cela nécessite évidemment énormément de communication, de discrétion, de bienveillance comme manière de travailler. Ce qui répond du coup à la question de Lucie KRAEPIEL sur la formation. La formation est effectivement un outil intéressant sur ces sujets, mais il y a aussi la question de la limite de la formation légitime pour les uns et les autres. Il y a en effet des professionnels de la prise en charge de la maladie, de la souffrance. Par nature, tout le reste de la communauté ne fait pas partie de ces professionnels. Quel est donc le bon degré de formation, quelle est la limite des compétences que les uns et les autres (enseignants, responsables pédagogiques, responsables administratifs...), nous devons avoir sur ces sujets ? Pour moi, il faut que cette limite soit claire. Sinon, on peut être décalé par rapport à notre cœur de métier.

Il est vrai que ces questions sont extrêmement délicates et complexes. Comme cela a été dit, notre établissement a une longueur d'avance spectaculaire sur ces sujets. Pour autant, nous considérons que nous devons continuer de travailler et de nous organiser de manière plus fine. Myriam DUBOIS-MONKACHI, qui est ici à mes côtés, pilote en ce moment un groupe de travail qui s'appelle « Réussite et Vie étudiante » et qui travaille précisément sur la question de l'accompagnement des étudiants.

Une petite parenthèse sur la question d'attribuer des crédits aux ateliers gestion du stress : si on m'avait demandé mon avis sur ce sujet, j'aurais pensé qu'il ne fallait pas les créditer du tout, parce que je pense que l'on est dans un mélange des genres. L'atelier gestion du stress est un atelier qui concerne le meilleur confort d'un étudiant dans sa vie d'étudiant : il doit être volontaire, engagé, et il n'a pas nécessairement besoin d'avoir un crédit qui d'ailleurs ne signifie pas, je suis d'accord avec vous sur ce sujet, grand-chose pour le faire. J'ai entendu ce qu'a dit le Dr TARRAGANO sur le fait de signifier par ce crédit qu'il y a une assiduité, que l'on s'installe dans un groupe. Mais au final, autant je suis enthousiaste à l'idée de ces ateliers, à leur multiplication, autant l'idée d'une créditation me paraît précisément troubler un peu le jeu, mais je ne plaiderai pas pour autant pour la suppression de ce crédit dans l'immédiat. Au printemps prochain, nous aurons des conclusions venues du groupe que tu pilotes, Myriam, pour encore améliorer à la fois la question de la communication, la question de la formation et la question de l'organisation de nos différents services qui travaillent ensemble à un meilleur service.

Marc LAZAR

Un très gros point là-dessus : Bénédicte, je partage tout ce que tu as dit, mais je me permets de te reprendre sur un mot. Je crois qu'il y a un problème d'information, même pas de communication mais d'information, de la faculté permanente et des enseignements aux vacataires de tout ce processus d'accompagnement. Nous avons tous été amenés en tant qu'enseignants à repérer un étudiant en souffrance, notamment lorsqu'ils sont en petits effectifs. Mes collègues et moi-même, nous avons été désemparés par rapport à cela. Très souvent, nous leur disons : « Allez voir la responsable administrative. » Je crois que cela n'est pas suffisant, je crois qu'il faut mieux connaître le sujet.

Je comprends que la communication sur cette information doit être sobre pour ne pas dramatiser la situation, mais je crois qu'il y a gros effort à accomplir. Autour de nous, en échangeant, nous découvrons parfois des choses, et pourtant nous sommes sans doute supposés être les mieux informés. C'est dire le degré de non information de la plupart de nos collègues

Nicolas METZGER

J'approuve votre propos, M. LAZAR.

Jeanne LAZARUS

Je pose simplement une petite question, qui serait d'avoir des informations sur la réussite des étudiants en situation de handicap, puisqu'on constate dans le dossier une forte augmentation dynamique. Sait-on s'ils ont plus de difficultés à terminer dans les temps, ont-ils parfois des années de césure ou d'arrêt ? Ont-ils globalement le même taux de réussite que les autres ? Il serait peut-être intéressant d'avoir cela dans le dossier pour les années à venir.

Elsa GÉROULT

Effectivement, les étudiants en situation de handicap sont accompagnés jusqu'à leur réinsertion et même parfois après, puisque nous avons en fait droit à la possibilité de mobiliser Sciences Po Carrières pour accompagner sur le projet professionnel, mais nous proposons aussi aux étudiants du pôle un lien avec des mentors en entreprise, qui vont ouvrir leur carnet d'adresses, proposer jobs d'été, et compenser le handicap pendant toute cette période. Cela favorise leur réinsertion.

Les statistiques de Sciences Po Carrières montrent en fait qu'ils trouvent un emploi dans les mêmes créneaux de temps que les autres étudiants et sur les mêmes échelons de salaires. On ne considère donc pas vraiment de différence pour l'instant. La différence essentielle pour moi est l'accès à la fonction publique, avec des concours proposés par des administrations qui sont constitutifs d'une exigence et qui rendent l'accès difficile aux étudiants en situation de handicap. En dehors de cela, l'accès à la fonction publique est identique, et nous accompagnons les étudiants. Cet après-midi, je reçois une étudiante pour l'aider à bien négocier son salaire, pour qu'elle prenne un logement adapté à Paris, alors que l'entreprise tente de négocier son salaire à la baisse. Je vais essayer de travailler avec elle sur une simulation financière, pour l'aider à négocier, en expliquant justement le coût des logements adaptés.

Souvent ils reviennent vers Sciences Po quand ils sont en poste pour proposer un accompagnement, un mentorat, un primat. Ils sont peut-être nombreux dans le suivi, mais on a tout de même une impression de proximité avec eux.

Nicolas METZGER

Je tiens à apporter une précision : il existe tout de même des voies dédiées aux personnes en situation de handicap pour les concours de la fonction publique. Par exemple, le concours d'administrateur du Sénat réserve toujours au moins une place à une personne en situation de handicap, sur la dizaine de postes qu'offre généralement ce concours.

Elsa GÉROULT

Ça dépend aussi du sujet qui est proposé et qui n'est pas toujours accessible. Nous en tenons compte.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Je souhaitais juste répondre à Mme Jeanne LAZARUS sur la question de la réussite. Effectivement, il n'y a pas de distingo important. Mais on peut dire que ces étudiants sont accompagnés par la scolarité en matière d'aménagement du temps de travail, d'accompagnement humain quand c'est nécessaire bien entendu. Et ce sont souvent des étudiants qui vont prendre un peu plus de temps pour faire une scolarité : au lieu de la faire en deux ans, ils vont la faire en trois ans, en master par exemple. Ce sont des étudiants que l'on diplôme davantage au cours du jury intermédiaire qui va avoir lieu bientôt, au mois de mars, parce qu'ils ont pris précisément un peu plus de temps que les autres. Au niveau qualitatif, au niveau des résultats et des notes, cela reste encore un élément objectif de validation, et il n'y a pas de distingo.

Nicolas METZGER

Je vous remercie pour cette présentation et pour vos remarques constructives. Je clos ce point de l'ordre du jour et nous passons désormais à l'examen du budget.

III. AVIS SUR LA PROPOSITION DE BUDGET 2019 DE L'INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE PARIS

Nicolas METZGER

Le projet de budget va être présenté par notre Secrétaire général, M. JULLIAN, et par notre directeur financier, M. SUARD, après un bref propos liminaire de M. le Directeur. Cette présentation ne sera qu'un résumé de la présentation qui a été faite la semaine dernière en Commission des finances, elle sera nettement plus courte.

a) *Exposé*

Frédéric MION

Je vous remercie beaucoup, M. le Président. Comme nous avons déjà eu l'occasion de discuter longuement des éléments principaux, je vais moi-même me limiter à quelques phrases très brèves pour ce propos liminaire, et dire que, comme vous l'observez, le résultat prévu pour ce budget 2019 est conforme à nos objectifs pluriannuels, puisqu'il se situe à 3,9 M€. Ce budget vise à mettre en œuvre nos grandes ambitions stratégiques avec 1. le renforcement de notre potentiel scientifique, avec des recrutements scientifiques à la clé et 2. un effort pour accroître le soutien à nos étudiants et développer notre offre de formation.

Je pense à tout ce qui entoure l'acte II du Collège universitaire et les actions mises en œuvre pour l'égalité des chances, mais je pense aussi aux programmes développés dans les écoles. Je pense aux mesures d'aides sociales qui sont mises en place pour la rentrée prochaine, à ce qui est proposé en matière de droits de scolarité, avec la création d'une nouvelle tranche pour aller vers le lissage progressif des droits d'inscription, qui va faire l'objet de travaux conjoints avec nos étudiants dans les mois qui viennent, et le maintien d'une aide de début d'année pour les étudiants qui sont exonérés de droits de scolarité, la création de bourses Boutmy supplémentaires. Elles vont dans le sens d'un élargissement de l'accès de Sciences Po à des étudiants moins favorisés qui nous viennent de l'extérieur de l'Union européenne.

Et puis, il y a la nécessité de faire face à des investissements importants, qui sont la clé du développement du Sciences Po de demain. Je vais laisser sur ce point notre Secrétaire général et notre directeur financier nous dire l'essentiel.

Arnaud JULLIAN

Pour ne pas vous infliger une reprise trop exhaustive de ce qui a déjà été présenté en Commission des finances, nous allons nous concentrer sur quelques *éléments*.

En résumé, le budget 2019, c'est un résultat de 3,9 M€ : 202 M€ de ressources, 198 M€ de dépenses. Du côté des ressources, la subvention de l'État est globalement stable et représente environ 34 % des ressources de Sciences Po, les ressources propres sont dynamiques et augmentent de 6 %. Du côté des dépenses, il y a une augmentation d'environ 4 %, c'est-à-dire une augmentation maîtrisée en lien avec le développement de l'activité, qui donne la priorité à tout ce qui est formation et activités académiques. Ce résultat de 3,9 M€ permet des investissements : 7,5 M€ d'investissements prévus en 2019 notamment pour la rénovation des campus et pour les systèmes informatiques, que ce soit logiciel ou matériel.

Pour les ressources, les 69,1 M€ représentent les subventions de l'État, qui sont stables et donc d'une certaine manière en diminution en pourcentage des ressources. Une bonne nouvelle est que, dans le cadre du dialogue de gestion qui a été mené avec le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, nous avons présenté plusieurs projets qui nous ont permis, au terme de ce dialogue, de bénéficier d'une subvention complémentaire d'environ 500 000 € qui n'est pas dans ce budget, mais qui nous sera versée et que nous prendrons en compte au moment du budget révisé. Nous avons également fait des demandes auprès du ministère au titre de projets d'accessibilité, pour lesquels nous n'avons pas de retour à ce stade. Les 38,8 M€, ce sont les partenariats, qui augmentent essentiellement grâce au mécénat et aux prestations de services. La formation recouvre essentiellement les examens d'admission, les droits, les cycles spécifiques et les formations continues. Elle progresse, notamment en lien avec l'augmentation des ressources des cycles spécifiques, et dans une moindre mesure de celle des droits et de la formation continue, dont la marge nette et l'activité se développent.

Du côté du financement d'entreprises et de particuliers, on constate une augmentation de 5,6 %. L'augmentation de la taxe d'apprentissage est en lien avec le nombre d'apprentis, qui se développe dans les masters de certaines écoles. La collecte de mécénat augmente, avec une stabilité s'agissant de la collecte au titre du projet Artillerie, une augmentation légère du mécénat d'entreprise, mais l'on passe tout de même de 2 à 2,5 M€, et du mécénat des particuliers.

Du côté des droits, il y a là-aussi une augmentation, qui vient quasiment pour moitié d'une progression des ressources des cycles spécifiques et, pour l'autre moitié, de l'augmentation des droits de scolarité, du fait de deux effets : un effet de hausse des effectifs et un effet lié à l'ajustement des tarifs à l'inflation. Il faut savoir que, comme nous le verrons juste après, plusieurs mesures renforcent la dégressivité du barème. La première mesure est qu'il n'y a pas d'ajustement de ce barème pour les sept premières

tranches de revenus : on retrouve des zéros dans les écarts « hausse annuelle » et « hausse mensuelle » pour les sept premières tranches. Il y a aussi la création d'une nouvelle tranche, pour les classes moyennes, qui permet de renforcer la dégressivité du barème. Enfin, il faut savoir qu'il existe un dispositif de « franchise effet de seuil » à 200 € et que les étudiants en situation de handicap sont, par ailleurs, toujours totalement exonérés.

Du côté de la formation continue, on constate une progression anticipée du chiffre d'affaires et de la marge nette, qui est prévue à 1,4 M€ et qui représenterait 10 % du chiffre d'affaires. Donc un développement progressif qui est, d'une certaine manière, conforme à notre souhait d'une vraie progression de la formation continue.

Du côté des dépenses cette-fois ci, la dépense liée aux personnels est en augmentation de 3,4 %, en lien avec le développement de l'activité : cela recouvre à la fois les personnels permanents administratifs, les intérimaires, les vacataires et les personnels permanents académiques. Les dépenses liées à l'enseignement concernent essentiellement les rémunérations des enseignants vacataires en lien avec l'augmentation de l'activité de formation. Nous prévoyons une augmentation de 5,3 % des bourses, hors réforme des bourses doctorales, ce qui est une nette progression.

C'est une augmentation qui est grosso modo cohérente avec l'augmentation tout simplement du nombre de boursiers, avec l'accompagnement des étudiants extracommunautaires comme l'indiquait notre directeur, et également avec tous les dispositifs qui ont été mis en place récemment : l'accompagnement des étudiants au titre du stage obligatoire en fin de première année pour le parcours civique, ainsi que les 370 € qui continuent à être versés aux étudiants de la première tranche, qui sont exonérés mais qui ne sont pas boursiers du CROUS.

La dépense liée aux locaux est assez traditionnelle, l'évolution des dépenses de fonctionnement est ici encore à relier avec le développement des activités : il s'agit de fonctionnement informatique ou de rémunération de services. Sur les dépenses de personnel permanent, nous pouvons voir la partie fonds libres qui est en augmentation de 3,8 %. D'une certaine manière, c'est le *trend* habituel, à la fois dynamique et récurrent, avec des hausses différenciées. En effet, comme je vous l'indiquai, il y a une priorité au développement académique, puisque la hausse est en réalité de 10,7 % du côté académique, alors qu'elle est de 2,4 % du côté du personnel administratif. C'est une vraie priorisation. Il faut savoir que la hausse de 2,8 M€ se décompose grosso modo entre 1,3 M€ lié aux schémas d'emploi (effets de départs et recrutements) et 1,9 M€ lié aux effets d'augmentation de rémunération. S'agissant des effectifs, il y a une évolution de 1115 à 1121 et donc une augmentation de six personnes, soit +15 académiques et 9 administratifs.

S'agissant de l'évolution des dépenses de fonctionnement, il y a quelques tendances à la hausse : la hausse des rémunérations de services recouvre à la fois les partenariats de formation, avec la création de MOOC, ou la hausse des missions et colloques, en lien avec le développement de l'activité pédagogique et académique. Les dépenses d'informatique sont stables en matière de fonctionnement.

Du côté des investissements, on constate une progression nette, dont je vous faisais part en introduction, due notamment aux investissements informatiques. Cette hausse provient, d'une part du développement en cours du système d'information comptable et financier QUALIAC, et d'autre part d'une priorisation sur les systèmes d'information, que ce soit du côté systèmes au sens le plus strict (SIRH en plus du SICF), le développement d'applications du type MySciencesPo ou certains développements liés, par exemple au prélèvement à la source. Pour le volet équipements, des investissements sont prévus en matière d'infrastructure informatique, qu'il s'agisse du réseau, de la sécurisation ou de l'augmentation des débits Wifi.

En conclusion, nous prévoyons un résultat de 3,9 M€. La capacité d'autofinancement est toujours aux environs d'une dizaine de millions d'euros, ce qui permet une stabilité de la trésorerie.

Nicolas METZGER

Je vous remercie pour cette présentation concise, mais néanmoins efficace, qui, je n'en doute pas, soulèvera quelques questions. J'ouvre le débat.

b) Questions et observations

Côme AGOSTINI

Merci, M. le Président, merci, M. le Directeur, merci, M. le Secrétaire général, pour cette présentation. Nous voulons souligner les orientations positives de ce budget, eu égard aux baisses de frais, puisqu'il y a une baisse de frais pour certains étudiants, du fait de la création de cette nouvelle tranche, et une baisse relative due à la désindexation par rapport à l'inflation. Tout cela est positif, et les entretiens que nous avons pu avoir en groupe de travail avec M. le Directeur ont souligné un engagement, en tout cas de votre part, vers une baisse des frais plus générale ou du moins une réforme du système de frais que nous appelons de nos vœux.

Par conséquent, nous nous prononcerons positivement vis-à-vis de ce budget, mais je veux néanmoins faire état devant ce Conseil des propos que, pour être très honnêtes, nous avons adressés à M. le Directeur devant ce groupe de travail, sur le fait que nous pensons qu'il y avait une urgence à baisser les frais des premières tranches et à avoir un système de redistribution plus efficace et plus profond. Nous pensons que cela est urgent pour cette année, nous le pensons donc d'autant plus urgent pour l'année prochaine. De ce fait, s'il n'y a pas une redistribution et une baisse de frais plus larges, nous ne voterons des orientations similaires l'année prochaine. Voilà, nous voulions être très honnêtes avec tout le monde et avec l'administration sur ce point. J'espère donc que nous pourrions travailler à une réforme du système de frais pour l'année prochaine, en tout cas à une première mouture. Je pense que c'est très urgent. Il faut bien comprendre que les étudiants de Sciences Po restent cinq, trois ou parfois seulement deux ans dans notre école. Nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre longtemps. On pourrait à la rigueur le faire vis-à-vis des contribuables qui vont être contribuables toute leur vie... (*rires*) Là, il y a réellement une urgence, et c'est donc par honnêteté que nous préférons le dire tout de suite. Il faudrait que cela aille plus loin l'année prochaine, sinon nous ne prononcerions plus positivement.

Lucile BOURÉ

Nous, à Solidaires, nous ne vous cachons pas notre déception, quand nous avons reçu les documents, du fait qu'il y aurait toujours des frais d'inscription. Cela va à l'encontre de notre ligne politique. (*rires*) Néanmoins, nous nous réjouissons de l'augmentation des bourses, notamment vis-à-vis des étudiants extracommunautaires. Pour autant, sur la question des frais d'inscription des étudiants internationaux ayant un foyer fiscal hors Union européenne, nous tenons au vu de l'actualité à rappeler qu'il faudrait selon nous dans les années à venir une révision de ces frais, avec notamment peut-être une indexation sur le revenu des parents, parce qu'il ne nous semble pas forcément juste que ces personnes payent systématiquement les frais d'inscription les plus élevés. Cela nous semblait quelque chose d'important à souligner, étant donné l'actualité du débat.

Nicolas METZGER

Décidément, ce débat s'inscrit dans une perspective très élargie !

Simon CORDONNIER

Afin justement de ne pas trop élargir ce débat qui a eu lieu pour partie la semaine dernière, une question d'ordre général et de fonctionnement : comment les débats qui ont eu lieu la semaine dernière sont-ils pris en compte ? Vont-ils être réintégrés dans le procès-verbal de cette séance ?

Nicolas METZGER

Depuis deux ans, un compte rendu intégral de la Commission des finances est publié, à l'instar de toutes nos autres réunions.

Simon CORDONNIER

J'imagine qu'il n'était pas encore prêt, mais cela aurait été utile de l'avoir pour cette séance. Il serait en tout cas utile de le joindre au PV pour que ces débats puissent apparaître dans le compte rendu, puisque les uns et les autres, nous avons couvert des points importants.

Nicolas METZGER

Le délai pour établir ce procès-verbal était un peu court, mais il sera bien diffusé.

Romarc LAZERGES

J'aurais une question sur la progressivité des droits d'inscription. Je n'ai pas fait d'analyse précise, mais il m'a semblé, en les regardant, qu'il y avait une certaine progressivité. Est-elle suffisante ? Je ne le sais pas. J'entends les remarques des étudiants. Il m'a semblé qu'il y a un système tout de même assez progressif. Il serait peut-être intéressant pour les années futures de donner un certain nombre d'informations et des simulations, pour que l'on se rende compte sur des cas d'étudiants, évidemment anonymes, ce que cela peut représenter en fonction des tranches. De mon point de vue, j'ai trouvé que c'est un système très progressif, mais peut-être faudrait-il un débat particulier sur cette question pour que nous ayons les uns et les autres les idées plus claires.

Nicolas METZGER

Votre suggestion est très intéressante M. LAZERGES. J'espère que nous pourrions mettre en place des simulations l'an prochain.

Jeanne LAZARUS

Je vais apporter ma contribution au débat sur les frais d'inscription. Une chose qui m'étonne beaucoup quand on travaille dans la commission de suivi social est la façon dont sont comptées les parts. Par rapport aux parts fiscales, le système est extrêmement généreux : un enfant compte pour une part, quel que soit le niveau de revenu. J'ai remarqué que, quand nous avons des familles monoparentales avec un seul parent et un enfant, cela fait simplement deux parts, ce qui fait que pour des revenus qui ne sont pas très élevés, le revenu par part semble relativement important. Si on se penche sur les frais d'inscription, cela peut être aussi gardé, parce que, à l'inverse, des familles nombreuses dont les parents ont des revenus très confortables peuvent se retrouver à égalité dans les frais d'inscription avec des familles monoparentales.

Nicolas METZGER

Mme LAZARUS, vous appelez donc à pondérer les parts en fonction de la structure familiale, c'est une proposition intéressante dont il faut réfléchir à la mise en œuvre pratique.

D'une façon générale, je tiens également à souligner, ainsi que je l'ai fait en Commission des finances, que notre budget suit une évolution très positive, qui se confirme d'année en année, en matière de redistribution. Certes, rien n'est jamais parfait, mais globalement, ce budget prend très largement aux classes aisées et pour redistribuer aux classes moins favorisées, comme l'illustrent les créations successives de nouvelles tranches. J'apprécie cette évolution, même si j'aimerais, à l'instar de Mme BOURÉ, que l'instruction puisse être toujours gratuite. Il y a malheureusement des contraintes financières qui font que cela ne sera pas possible, en tout cas pas en 2019 (*rires*) !

Je souhaite formuler deux remarques complémentaires. La première concerne nos systèmes informatiques : je plaide pour un investissement substantiel, pour toute une série de raisons, à commencer par la gestion de nos données, qui vont devenir une ressource considérable et une matière première indispensable à tout établissement d'enseignement : nous devons commencer dès maintenant à les gérer proprement et à veiller en parallèle à leur sécurisation. Nous avons déjà eu sur ce point de larges débats, je ne m'étendrai pas davantage car chacun connaît ma position.

Ma seconde remarque est plus technique : le passage au régime des compétences élargies est en suspens depuis quelques années. Il s'agit de la dernière préconisation du rapport, un peu ancien maintenant, de la Cour des comptes, à ne pas avoir été mise en œuvre. A-t-on un horizon de négociation avec l'État ?

Frédéric MION

Merci, M. le Président, merci, Mesdames et Messieurs. Sur les frais de scolarité, notre barème de droits, je réponds à M. AGOSTINI pour lui dire que son sentiment d'urgence est partagé par l'administration de Sciences Po. Nous sommes en effet attentifs aux évolutions, en particulier à court terme, de notre système de droits. Nous avons eu sur ce point un échange qui a été clair lors de la réunion qui s'est tenue avec les élus étudiants dans mon bureau : nous allons nous mettre au travail avec vous, au premier semestre de l'année universitaire à venir, pour nous pencher très précisément sur les nouvelles modalités. À ce stade, je me dois peut-être de préciser un point, pour éviter toute ambiguïté en écho à ce que vous avez dit : il ne s'agit pas de diminuer globalement les frais de scolarité, il s'agit de parvenir à un système de lissage qui traduise une progressivité encore plus effective que celle qui est en œuvre aujourd'hui. Je

rejoins sur ce point le sentiment de M. LAZERGES en affirmant que la progressivité a « progressé » année après année au fur et à mesure que nous avons introduit des tranches supplémentaires dans notre barème. Nous nous sommes nous-mêmes attachés à refléter plus exactement la situation économique des familles de nos étudiants dans le système de droits que nous pratiquons. Cette logique ira à son terme lorsque nous serons parvenus au lissage que nous appelons de nos vœux et que nos représentants étudiants appellent aussi de leurs vœux.

Mme BOURÉ a fait état de la position générale de son syndicat sur les droits de scolarité, et nous en prenons note. L'UNEF, par la voix de Mme KRAEPIEL, rappelle que sa position est sans doute identique sur le sujet. Sur les droits de scolarité relatifs aux étudiants extérieurs à l'Espace économique européen, vous connaissez les raisons pour lesquelles ils sont aujourd'hui calculés et pratiqués sur une base différente de celle des autres étudiants qui appartiennent à l'Union européenne. Je vous rejoins toutefois sur un point, c'est qu'il nous faut développer notre capacité à attirer à Sciences Po des étudiants extérieurs à l'Espace économique européen qui ne sont pas en situation matérielle d'effectuer une scolarité dans notre pays et dans notre établissement. C'est tout le travail que nous cherchons à mener pour développer les bourses à destination de ces étudiants, que je vous remercie d'avoir salués par ailleurs.

M. CORDONNIER a rappelé que nous avons déjà beaucoup parlé en commission des finances. Il a eu raison... Il s'est indigné avec Mme BLANC et M. MORANDI de ce que le Président ait eu l'air de vouloir rouvrir un débat qui s'était tenu sur les systèmes d'information. Je ne reviens donc pas sur ce point. Mais, sur la dernière question posée par notre Président, qui porte sur le régime des compétences élargies, je dois dire que nous sommes sur cette affaire à la disposition du ministère pour aller de l'avant s'il le souhaite et quand il le souhaitera. Je crois pouvoir répéter cette année la réponse que j'ai faite les années précédentes : nous n'avons pour l'heure pas été sollicités par le ministère pour aller dans ce sens. Il est entendu que, s'agissant de Sciences Po, la question des RCE ne porte que sur une très petite partie de notre budget. Je vais laisser Mme DUBOIS-MONKACHI répondre à la question posée par Mme LAZARUS sur les calculs de parts.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Si j'ai bien compris, vous pensez que le système de Sciences Po considère une part par enfant, alors que c'est une demi-part. Dans le cas des familles monoparentales, pour lesquelles le fisc français abonde d'une demi-part supplémentaire, nous prenons cette demi-part en considération, ainsi que pour les familles qui font état d'un veuvage. Donc, dès qu'il y a une situation sociale qui est reconnue par le fisc, nous la prenons en considération indépendamment de la règle générale qui est une part par adulte et une demi-part par enfant, quel que soit le nombre d'enfants.

c) Vote

Nicolas METZGER

Je vous remercie pour ces précisions. Je vais mettre aux voix ce projet de budget, que je préfère effectivement appeler « projet » plutôt que « proposition », par analogie avec le fonctionnement institutionnel de notre démocratie. Avant cela, je laisse Mme GASMI nous annoncer les procurations.

Ismahane GASMI

Mme MÉAUX donne procuration à M. HEILBRONN, M. KHALIFA à Mme BLANC, Mme POMEAU à M. AGOSTINI, M. DUHAMEL à M. LAZAR, Mme FRANCK à M. METZGER, M. RUGGIU à M. BALME, Mme POSTEL-VINAY à M. LAZEGA, et Mme LEMARDELEY et M. ÉTRILLARD à M. MARTIGNY.

Nicolas METZGER

Je vous remercie, Mme GASMI. Je vous rappelle que notre Conseil émet un avis simple sur ce projet de budget, qui sera examiné demain par le Conseil d'administration de la FNSP. Je mets aux voix la résolution suivante : « Le Conseil de l'IEP de Paris donne un avis favorable au projet de budget 2019 de l'IEP de Paris, présenté par le Directeur de l'Institut d'études politiques de Paris. »

Nombre de votants : 29.

Résultat du vote : 22 pour, 1 contre, 6 abstentions.

Le Conseil de l'Institut d'études politiques donne un avis favorable sur le projet de budget.

Cet avis favorable sera communiqué au Conseil d'administration de la FNSP. Je clos ce point de l'ordre du jour en remerciant notre Secrétaire général et notre directeur financier. Nous passons au quatrième point de l'ordre du jour.

IV. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE DE LA SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2018

Nicolas METZGER

Les procurations sont identiques, je mets aux voix ce procès-verbal.

Nombre de votants : 29.

Résultat du vote : 29 pour.

Le Conseil de l'Institut adopte à l'unanimité le procès-verbal du 16 octobre 2018.

V. ÉCHANGES D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Lucie KRAEPIEL

Nous parlions il y a quelques minutes du budget. Je voudrais aborder un point de communication. En effet, les parents des étudiants sont sollicités régulièrement par des mails d'appel aux dons. Je trouve déjà cela globalement problématique que tous les parents d'étudiants soient sollicités régulièrement pour des appels aux dons en faveur l'IEP, et cela l'est d'autant plus quand il s'agit de parents d'étudiants boursiers. Il ne s'agit cependant pas d'envoyer des mails uniquement aux parents d'étudiants non boursiers et pas aux parents d'étudiants boursiers. Nous proposons donc d'arrêter de faire ces appels aux dons en direction des parents d'étudiants, parce qu'ils sont plutôt désagréables, surtout quand il y en a un par parent et qu'il y a parfois deux couples.

François HEILBRONN

Je voudrais répondre en tant qu'ancien parent d'élève : j'ai payé des droits de scolarité pour mon fils et j'ai été très heureux de payer ces droits parce qu'il a reçu une très bonne scolarité à Sciences Po. Par ailleurs, j'ai été donateur à Sciences Po et j'ai été ravi d'être donateur avant, pendant et après sa scolarité. C'est en somme à chaque parent de faire ce qu'il souhaite en fonction de son souhait de soutenir Sciences Po et de ses capacités financières.

Frédéric MION

Merci à Mme KRAEPIEL et à M. HEILBRONN de ces observations. Tout d'abord, un point de précision : nous n'adressons pas d'e-mail à tous les parents mais seulement à ceux qui nous ont fait savoir qu'ils étaient disposés à recevoir des e-mails de Sciences Po de manière générale. Et en effet, parmi les e-mails qu'ils sont amenés à recevoir, certains leur donnent des nouvelles de la scolarité de leurs enfants, les *newsletters* que nous diffusons hebdomadairement pour raconter ce qui se passe à Sciences Po. Et certains de ces e-mails sont effectivement ciblés sur la question de la philanthropie et de l'appel aux dons. Nous nous interdisons dans ce cadre de filtrer les e-mails en fonction de ce que nous saurions de la situation de famille des parents, puisque nous ne croisons évidemment pas les fichiers sur ce point. Si vous trouvez malséant que nous sollicitons des dons des parents, c'est une position que je respecte mais que je ne partage pas, et je me réjouis que certains des parents, à l'image

de M. HEILBRONN, considèrent qu'acquitter des droits de scolarité à Sciences Po n'exclut pas une démarche de philanthropie.

Nicolas METZGER

Je vous remercie, je ne vois pas d'autre remarque ou question, par conséquent la séance est levée. Je vous donne rendez-vous pour notre prochaine séance le 29 janvier 2019 à 8 h 30 en cette même salle du Conseil. Je vous souhaite à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année.

Nicolas METZGER lève la séance à 10 heures 40.